Tel: 03 21 48 51 87

Compte-rendu de la réunion extraordinaire de conseil municipal du Mercredi 30 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente août, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: Thierry ROUCOU, Marie-Cécile COLLIER, Stéphane LOBEL, Jean-Jacques BODELET, Monique LEQUETTE, Nadine THERY, Amélie BEUGNET, Marie TETART, Grégory CUISINIER, Lysiane PREVOST, Johann LAUVAU

Etait excusé:

Ordre du jour :

- 1. Choix de l'architecte
- 2. Choix des bureaux de contrôle
- 3. Questions diverses

Mr le Maire commence par annoncer que nous avons reçu tous les retours de subventions pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes et que nous devrions atteindre les 80% de subventions, ce qui est une excellente nouvelle!!

1. Choix de l'architecte

Mr le maire informe avoir consulté 3 architectes. Nous avons reçu 3 propositions.

Mr MATUZIAK: 73 223.45€ soit 10.2% du montant HT des travaux

Mr VIGLIECCA: 75 377.09 € soit 10.5% du montant HT des travaux

AVENIR ARCHITECTURE en cotraitance avec SMO construction : 64 608.93€ soit 9% du montant HT des travalix

Le conseil décide de retenir AVENIR ARCHITECTURE pour 64 608.93€.

2. Choix des bureaux d'étude

En vue de la désignation des bureaux d'études pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle d'activités, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différentes offres qu'il a reçues suite à la consultation adaptée mise en œuvre.

- Mission SPS: 4 sociétés consultées, 4 ont répondu
 - VERITAS: 3 610 € HT
 - SOCOTEC: 5 800 € HT
 - SOCOTEC CSPS CONSULTING: 3 465 € HT
 - APAVE: 6 097.50 € HT

Le conseil municipal décide de porter son choix, par 11 voix pour, sur : SOCOTEC CSPS CONSULTING pour 3 465 \in HT

- Mission CT: 3 sociétés consultées, 3 ont répondu
 - VERITAS: 5 560 € HT
 - SOCOTEC : 8 1.00 € HT
 - APAVE : 10 920 € HT

Le conseil municipal décide de porter son choix, par 11 voix pour, sur : VERITAS pour 5 560 € HT

- Etude de sol: 4 sociétés consultées, 2 ont répondu
 - CEBTP: offre incomplète, manque la mission G2 PRO) 5 350 € HT
 - VERBEKE : 5 642 € HT

Le conseil municipal décide de porter son choix, par 11 voix pour, sur : VERBEKE pour 5 642 € HT

- Diagnostic amiante avant travaux: 7 sociétés consultées, 3 ont répondu
 - VERIF HABITAT : 1 825 € HT pour la salle et 1 991.67 € HT avant démolition du préfabriqué
 - INGEO: 1 970 € HT
 - DIAMMO : 2 333.33 € HT

Le conseil municipal décide de porter son choix, par 11 voix pour, sur : INGEO pour 1 970 € HT

Après en avoir discuté avec Mr Carpentier, Maître d'œuvre, Mr le Maire propose au conseil de convenir d'une réunion de travaux avec l'architecte afin de définir les aménagements souhaités avant le dépôt du permis de construire. Ensuite une réunion avec le bureau de contrôle VERITAS sera programmée. Nous devons, en priorité, lancer le diagnostic amiante et les études de sol.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Demande acceptée.

3. Délibération Labellisation Bio

Monsieur le Maire explique avoir été approché par la Communauté de Communes qui lui a présenté le label "Territoire Bio Engagé".

Pour prétendre à cette labellisation, 10% des parcelles agricoles doivent être en bio. Seules 2 communes du Sud Artois répondent à ce critère, ce qui est le cas de notre commune.

Cette labellisation n'engageant rien pour la commune, la demande a été faite cet été par Marie-Cécile COLLIER et Mme BULTE de la CCSA.

Le conseil municipal doit maintenant accepter la charte d'appartenance à ce label.

A l'unanimité, le conseil accepte la charte.-

4. Délibération recrutement adjoint technique

Mr le Maire informe le conseil que Mr Duquesne Didier a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2024. Après discussion, il est décidé, dans un premier temps, de recruter un contractuel à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2023 afin que Mr Duquesne puisse lui expliquer le travail à faire, notamment, sur la partie réseaux d'eau et assainissement ce qui nous permettra de voir si le profil répond bien à nos attentes. La personne recrutée démarrera à l'échelon 1 de la grille indiciaire relative au grade d'adjoint technique territorial.

Mr le Maire est donc autorisé à faire toutes les démarches nécessaires au recrutement (parution de l'offre, ...).

5. Questions diverses

- -- Pour la réunion qui sera prévue en septembre avec l'architecte et le Maître d'œuvre, Mr le Maire demande aux conseillers de bien regarder les plans pour les éventuelles propositions d'aménagement.
- Mr le Maire demande, d'ores et déjà, de réfléchir à l'organisation de la fête communale 2024...Où la faire ? Comment l'organiser ? Il est proposé de la faire au jeu de paume dans la rue de Foncquevillers.

Aucune autre question n'étant apparue, le Maire, Thierry ROUCOU a levé la séance vers 22h20.

Fait le 11 octobre 2023

Le secrétaire de séance Grégory CUISINIER

Le Maire T. ROUCOU